SUBVENTIONS TOITURES VEGETALISEES

Les toitures végétalisées amènent de la fraîcheur, favorisent la biodiversité et jouent un rôle essentiel dans le stockage de l'eau lors des fortes précipitations. Elles participent ainsi à la lutte contre les îlots de chaleur et les inondations urbaines. Pour encourager les propriétaires à en installer, la Ville de Sion accorde désormais des subventions.

Demander une subvention

Les propriétaires privés qui installent une toiture végétalisée lors de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment sur le territoire communal, peuvent solliciter une subvention. Ils doivent déposer un dossier auprès du service de l'urbanisme et de la mobilité.

Le montant accordé est de CHF 40.-/m2 de surface végétalisée, mais de CHF 20'000.- maximum par projet, jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle de 75 000 francs. Les demandes sont traitées selon leur ordre d'arrivée.

Pour déposer une demande : https://www.sion.ch/guichetvirtuel/113470/detail

Pourquoi réaliser une toiture végétalisée

La végétalisation d'une toiture améliore l'isolation des toits, prolonge leur durée de vie et permet de réduire la facture énergétique. De plus, elle augmente le confort de vie en réduisant la température de surface des toits. Enfin, c'est une mesure incontournable en faveur de la nature en ville et de la biodiversité. Les toitures végétalisées permettent de lutter contre les îlots de chaleur. En cas de fortes intempéries, elles participent à la régulation des eaux pluviales en absorbant une partie des pluies et en ralentissant le débit d'évacuation

Comment faire ?
Le service de l'urbanisme et de la mobilité a établi une **check list** pour installer et entretenir une toiture végétalisée.

Par ailleurs, une fiche conseil sur les toitures végétalisées a été rajoutée dans le Guide Acclimatation des aménagements extérieurs. Celui-ci peut être téléchargé gratuitement sur le site de la Ville sur la page **acclimatasion.**



